



Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

**COMMUNE de VAGNEY (VOSGES)**

Hôtel de Ville – 12 place Caritey – 88120 VAGNEY  
Tél. 03.29.24.70.18

**Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux de  
VAGNEY et rénovation des sanitaires de l'école perce-neige**

Référence du Marché : MAPA-TRAV-03-2017

**Règlement de Consultation (RC)**

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché consiste dans la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité de 4 bâtiments publics appartenant à la Commune de VAGNEY selon les prescriptions techniques décrites au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et à la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF) applicables à chaque lot. Les travaux comprennent également la rénovation des sanitaires de l'école perce-neige.

Les documents suivants sont applicables à l'ensemble des lots du présent marché public :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ;
- Règlement de consultation (RC) ;
- Acte d'engagement (AE) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le présent règlement de consultation détermine les modalités de mise en concurrence entre les différents candidats à l'exécution de ces travaux.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Procédure applicable :**

Le présent marché est passé selon la procédure des marchés à procédure adaptée régie par l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.2 Pilotage des travaux :**

La maîtrise d'ouvrage du projet est menée par la Commune de VAGNEY.

La maîtrise d'œuvre du projet est menée par les sociétés suivantes :

#### Maître d'œuvre :

Régis COLIN  
Architecte DPLG  
575, route de Pont  
88200 DOMMARTIN-LES-REMIREMONT  
03.29.22.16.16.  
03.29.22.16.15.  
[colin.architecte@wanadoo.fr](mailto:colin.architecte@wanadoo.fr)  
SIREN 403 821 838  
SIRET 40382183800014

#### Co-traitant :

B.E. Patrice NORMAND EURL  
Economistes de la construction  
Les Maires d'Avaux  
70280 SAINT BRESSON  
Téléphone : 03.29.24.30.00  
Télécopie : 03.29.24.31.00  
[c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr](mailto:c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr)

La Commune de VAGNEY se charge de recruter la société responsable des prestations de coordination SPS et de contrôle technique et d'en informer le titulaire du présent marché dans les plus brefs délais.

### **2.3 Décomposition en tranches et en lots :**

Le présent marché public est divisé en deux tranches :

- Année 2017 : bâtiments de l'école perce-neige et de La Poste.
- Année 2018 : bâtiments du 10 place Caritey et du Chant de l'Eau.

Le présent marché public est divisé en 7 lots :

- Lot n°1 : Terrassement – Gros œuvre – Démolitions.
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures et intérieures.
- Lot n°3 : Plâtrerie – Peinture.
- Lot n°4 : Electricité.
- Lot n°5 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage.
- Lot n°6 : Carrelage – Faïence – Sols souples.
- Lot n°7 : Ascenseur.

Les candidats peuvent soumettre une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots en séparant toutefois leur offre à raison d'un acte d'engagement par lot.

### **2.4 Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas autorisées.

### **2.6 Délais d'exécution :**

#### Tranche 1

Le démarrage des travaux est demandé pour mai 2017 (période de préparation comprise).

Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 août 2017.

Ces délais sont globaux pour l'ensemble des travaux et non-spécifiques à chaque lot. Chaque lot fera l'objet d'un calendrier spécifique à respecter.

#### Tranche 2

Le démarrage des travaux est demandé pour mai 2018 (période de préparation comprise).

Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 août 2018.

Ces délais sont globaux pour l'ensemble des travaux et non-spécifiques à chaque lot. Chaque lot fera l'objet d'un calendrier spécifique à respecter.

### **2.7 Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent-vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.8 Propriété intellectuelle des projets :**

Les propositions techniques présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

### **ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **3.1 Composition du dossier de consultation :**

Il contient les documents suivants, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le cahier des clauses techniques particulières par lot (CCTP) ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire DPGF par lot ;
- les plans de projet de réalisation des travaux ;
- le planning contractuel d'intervention proposé par le maître d'œuvre.

Toutes ces pièces devront être datées et signées par les candidats.

#### **3.2 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières**

Les candidats ne pourront apporter aucun complément ni aucune modification au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), ni à la DPGF, à l'exception, le cas échéant, de précisions relatives aux références des produits présentés par les soumissionnaires. En effet, les références seront **obligatoirement** précisées par les entreprises, sous peine de non-conformité de leurs offres.

Les documents décrits ci-dessus ne peuvent en aucune façon être modifiés par les candidats.

#### **3.3 Retrait du dossier de consultation :**

Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés gratuitement auprès de :

Mairie de VAGNEY – Madame Sonia VANCON – service communication – Hôtel de Ville –  
12 Place Caritey 88120 VAGNEY.  
03.29.24.70.18 – [mairie.communication@vagney.fr](mailto:mairie.communication@vagney.fr)

Le dossier est également accessible et téléchargeable depuis les sites internet suivants :  
-Plateforme du SMIC des VOSGES : <https://www.marches.smic-vosges.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons>  
-Site internet communal : [www.vagney.eu](http://www.vagney.eu)

La présente consultation fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

#### **3.4 Modifications de détail au dossier de consultation :**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.5 Visite des lieux :**

Pour les lots n°1, 2, 4 et 5, la visite des lieux est obligatoire, l'offre du candidat devant contenir le procès verbal d'assistance à la réunion, sauf si le candidat est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes le dispensant d'une visite préalable du site.

La visite des différents bâtiments concernés par le présent marché sera précédée d'une information aux adresses électroniques suivantes :

- [mairie.st@vagney.fr](mailto:mairie.st@vagney.fr).
- [colin.architecte@wanadoo.fr](mailto:colin.architecte@wanadoo.fr)
- [c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr](mailto:c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr)

La visite des lieux est fixée au mercredi 01 février 2017 :

- à compter de 13h30 au bâtiment du chant de l'eau.
- à compter de 14h00 à l'école perce-neige.
- à compter de 14h30 à La Poste.
- à compter de 15h00 au bâtiment du 10 place Caritey.

## **ARTICLE 4 - FORME DES CANDIDATURES**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

En cas de groupement, au stade de l'attribution, ce dernier prendra la forme d'un groupement solidaire. Il appartient aux candidats regroupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de leur candidature. A défaut, dans le cas d'entrepreneurs groupés solidaires, le premier co-traitant apparaissant dans l'acte d'engagement sera désigné comme tel en application de l'article 2.31 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) Travaux.

La composition du groupement ne pourra être modifiée, sur initiative des membres du groupement, une fois les offres remises.

## **ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **5.1 Date limite de réception des offres**

Les offres doivent parvenir à l'adresse du pouvoir adjudicateur avant la date du **Vendredi 17 février 2017 à 18 heures**.

### **5.2 Mode de règlement du marché**

Le mode de règlement du marché est le virement par mandat administratif, nécessitant par conséquent la fourniture d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) non manuscrit. L'unité monétaire utilisée dans le cadre du marché est l'euro (€).

### **5.3 Présentation des candidatures**

Chaque entreprise candidate devra fournir, à l'appui de sa candidature, les pièces suivantes :

- Attestations sur l'honneur indiquant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (ou formulaire DC1).
- La déclaration de candidature (formulaire type DC2) ;
- La déclaration de sous-traitance le cas échéant (formulaire type DC4) ;
- Le jugement du tribunal de commerce en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire ;
- Les attestations de garantie et d'assurance décrites au CCAP ;
- Les extraits de casier judiciaire attestant du respect par l'entreprise et ses salariés et dirigeants de la législation en matière d'interdiction de soumissionner aux marchés publics.
- A titre optionnel, toute pièce permettant de faire valoir les capacités de l'entreprise à satisfaire le besoin de la présente consultation, et notamment : certificats de qualité, références de chantiers similaires, attestations de bonne exécution, diplômes, etc ...

Le candidat retenu devra également fournir une attestation de régularité en matière d'obligations fiscales et sociales (formulaire type NOTI 2).

Les formulaires cités au présent article sont disponibles à l'adresse électronique suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

#### **5.4 Présentation des offres**

Chaque entreprise candidate devra fournir, à l'appui de son offre, les pièces suivantes :

- Un descriptif de la démarche technique pour le bon déroulement du chantier (mémoire technique), précisant les délais d'exécution proposés et expliquant les processus techniques proposés et les caractéristiques des matériaux employés ;
- Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des travaux ;
- L'ensemble des pièces contractuelles dûment remplies, datées et signées : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), Acte d'engagement (AE).
- Les références et fiches produits proposées pour la réalisation du chantier.
- Le planning contractuel d'intervention proposé par le maître d'œuvre dûment signé.

#### **5.5 Constatation d'erreur en cours de vérification des offres**

##### **5.5.1 Discordance entre documents et soumission :**

En cas de discordance constatée dans une offre entre les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement et celles figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), le montant reporté à l'acte d'engagement prévaudra.

##### **5.5.2 Erreur de report ou d'arithmétique :**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'une offre, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la Consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire dans l'Acte d'Engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **5.6 Conditions d'envoi et de remise des offres**

Les offres sont à adresser à : *Commune de Vagney – Hôtel de Ville – 12 Place Caritey – 88120 VAGNEY.*

Sous pli cacheté portant les indications suivantes :

Marché à Procédure adaptée – Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux de VAGNEY.

Entreprise : Raison sociale et adresse de l'entreprise candidate.

L'enveloppe contenant l'offre doit porter la mention suivante : « *Marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux de VAGNEY et des sanitaires de l'école perce-neige – NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES* ».

Les offres doivent être envoyées par papier, par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, ou en main propre contre délivrance d'un récépissé, avant le **Vendredi 17 février 2017 à 18 heures**. Les offres adressées par voie électronique sont autorisées sur le site internet suivant : <https://www.marches.smic-vosges.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons>.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé aux entrepreneurs qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie, etc ...).

## **ARTICLE 6 – EXAMEN DES CANDIDATURES**

Il sera procédé à l'examen des candidatures en application des critères de sélection des candidatures annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence. Seules les offres émanant des candidatures jugées recevables seront examinées.

## **ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront analysées sur la base des critères cités ci-dessous.

Ces critères sont affectés d'un coefficient de pondération et permettent d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour chaque critère, une note est attribuée, la note finale déterminant le classement des entreprises. Elle est définie comme suit :

Note finale (sur 100 points) = somme des notes obtenues par critère
---

### **7.1 Critères de choix :**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération respective. Elle est analysée et attribuée lot par lot.

Critère n° 1 : Prix : 50 % ;

Critère n°2 : Valeur technique de la proposition : 50 % ;

## **7.2 Notation**

Chaque critère est affecté d'une note fonction de sa pondération initiale :

### **7.2.1 Notation du « Prix de la prestation »**

Ce critère sera noté sur 50 points de la façon suivante :

$$\text{Note prix} = (\text{Offre de prix la moins disante/offre de prix du candidat}) \times 50$$

Ce critère sera apprécié en fonction du prix TTC proposé par chaque candidat pour la réalisation des travaux et par lot.

### **7.2.2 Notation du critère « Valeur technique de la proposition »**

Ce critère sera apprécié lot par lot et noté sur 50 points en fonction des renseignements donnés par l'entreprise candidate au sein de son offre compte tenu des éléments suivants :

- Moyens matériels, techniques et humains dédiés au chantier (20 points) ;
- Gestion des déchets (20 points) ;
- Fiches techniques des ouvrages à réaliser (10 points).

## **ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne selon la note totale obtenue.

En cas d'égalité entre les offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère du prix des prestations sera classée en meilleure position.

L'offre ayant obtenu la note la plus élevée sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note, sous réserve qu'il produise les pièces prévues à l'article prévues à l'article 5 du présent règlement de consultation.

## **ARTICLE 9 – NEGOCIATIONS**

Après analyse et classement des offres présentées, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés dans la limite des trois premiers par lot.

La décision de négocier peut-être prise pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Ces négociations pourront aborder tous les aspects de la présente consultation, tels que le prix, les délais, les moyens engagés et les garanties de bonne exécution. La phase de négociation devra respecter les critères établis à la présente consultation. La phase de négociation sera menée par l'intermédiaire de courriers en recommandé avec avis de réception.

Chaque candidat invité à la négociation en sera préalablement informé par lettre en recommandé avec accusé de réception à la fois dans son principe et dans ses modalités.

A la suite de la négociation, le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la personne suivante :

Maître d'œuvre :

Régis COLIN  
Architecte DPLG  
575, route de Pont  
88200 DOMMARTIN-LES-REMIREMONT  
03.29.22.16.16.  
03.29.22.16.15.  
[colin.architecte@wanadoo.fr](mailto:colin.architecte@wanadoo.fr)  
SIREN 403 821 838  
SIRET 40382183800014

Co-traitant :

B.E. Patrice NORMAND EURL  
Economistes de la construction  
Les Maires d'Avaux  
70280 SAINT BRESSON  
Téléphone : 03.29.24.30.00  
Télécopie : 03.29.24.31.00  
[c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr](mailto:c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr)

Monsieur Jérôme CUNAT – Responsable des services techniques municipaux.  
Hôtel de Ville – 12 place Caritey – 88120 VAGNEY.  
03.29.24.99.03.  
[mairie.st@vagney.fr](mailto:mairie.st@vagney.fr)

Pour obtenir les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la personne suivante :

Monsieur Rémi DECOMBE – Secrétaire Général de Mairie.  
Hôtel de Ville – 12 place Caritey – 88120 VAGNEY.  
03.29.24.99.02.  
[mairie.dgs@vagney.fr](mailto:mairie.dgs@vagney.fr)

## **SIGNATURE DU CANDIDAT**

A  
Mention « *Lu et approuvé* »

Le :

L'Entrepreneur,  
(Cachet commercial et signature)

Fait à Vagney, le 13 janvier 2017  
*Le Maire de Vagney,*

***Didier HOUOT***